

Décision

Générale

modern

Décision n° 778 DECISIONS CONCERNANT LES SERVICES ETAT

n° 778

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 mai 2023

Numéro JO
n° 6 du 01/06/1967

Date du numéro
1 juin 1967

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

La prime de spécialité « Travaux-Bâtiments » est attribuée pour compter du 1er mai 1967 aux miliciens de 2e classe dont les noms suivent : — Mahmoud Omar Douale, matricule 2976 ; — Ganoug Ahmed Guelle, matricule 3012. du Dépôt de la Milice à Djibouti.